

2020 DFPE 20 Subventions (**9 517 339** euros), avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) relative au fonctionnement de ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance.

Par délibération adoptée au conseil de Paris des 20 au 22 novembre 2017, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (FOCSS), (19e) relative au fonctionnement de 2 établissements d'accueil de la petite enfance ouverts en 2017 (un multi accueil de 35 places situé 122, Boulevard de Charonne à Paris 20e et un multi accueil de 65 places sis 6, rue André Theuriet dans le 15e).

Par délibération adoptée au conseil de Paris des 13 au 16 novembre 2018, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon relative à la Halte-Garderie (17 places), La Kalabane (ex AGF du 13) située dans le Parc de Choisy dans le 13e et la Villa Vauvenargues, 10 rue Vauvenargues dans le 18e, un multi accueil de 85 places, une crèche familiale de 35 places ainsi qu'un Accueil Jour Enfants Parents, ouvert le 12 février 2018.

Ces conventions venant à échéance le 31 décembre 2019, elles ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2020 par un avenant n° 3 en date du 11 juin 2019. Elles insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Par délibération adoptée au conseil de Paris des 1er au 4 octobre 2019, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon relative aux deux établissements multi-accueil de la petite enfance dans le 6e et 16^{ème} arrondissements, respectivement 13 rue Notre Dame des Champs (35 places) et 38 rue Nicolo (65 places).

En 2020, la Fondation ouvre trois établissements multi-accueil de la petite enfance dans les 14e, 15e et 18e arrondissements, respectivement 138 bis boulevard du Montparnasse (45 places), 3, rue Sainte Félicité (75 places) et 101-103 rue Championnet (45 places).

La capacité d'accueil total de ces établissements est de 1 498 places .

Pour l'année 2020, il est proposé de signer des avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 à ces conventions et trois nouvelles conventions, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2020,
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs.

Au vu des budgets présentés pour 2020 et annexés aux avenants et aux conventions, il est proposé de fixer la subvention globale à **9 517 339 €**.

Cette subvention globale comprend :

- une subvention pour l'établissement situé 31, rue Claude Bernard à Paris 5e,
de **208 162 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé 14, rue Jean Bart à Paris 6e,
de **272 304 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé dans le jardin du Luxembourg à Paris 6e,
de **125 447 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé 13 rue Notre Dame des Champs à Paris 6e,
de **196 049 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé Allée Charles Risler à Paris 7e,
de **182 269 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé 3, rue Oudinot à Paris 7e,
de **420 746 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé Parc de Choisy, rue du docteur Magnan à Paris 13e,
de **102 416 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé 138 bis, Bd du Montparnasse à Paris 14e,
de **285 023 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé 16, rue Tiphaine à Paris 15e,
de **135 872 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé 68, rue Saint Charles à Paris 15e,
de **969 776 euros**.
- une subvention pour l'établissement situé 6, rue André Theuriet à Paris 15e,
de **204 184 euros**.

- une subvention pour l'établissement situé 3, rue Sainte Félicité à Paris 15^e,
de 734 157 euros
- une subvention pour l'établissement situé 38, rue Nicolo Paris 16^e,
de 523 684 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 14, boulevard Gouvion Saint Cyr
à Paris 17^e,
de 467 362 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 101-103, rue Championnet Paris
18^e,
323 892 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 10, rue Vauvenargues à Paris
18^e,
de 877 512 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 48, rue des Bois à Paris 19^e,
de 142 535 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19^e,
de 189 539 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19^e,
de 609 249 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 3 rue Blanche Antoinette à Paris
19^e,
de 220 760 euros.
- une subvention pour les établissements en appartements situés rue
Carducci dans les 19^e et 20^e arrondissements,
de 565 122 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 32 rue Botzaris à Paris 19^e,
de 221 016 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 3, place Martin Nadaud à Paris
20^e,
de 426 795 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 104/106, rue de la Réunion à
Paris 20^e,
de 353 779 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 104/106, rue de la Réunion à
Paris 20^e,
de 391 847 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 9, Bis rue Delaître à Paris 20^e,
de 272 593 euros.
- une subvention pour l'établissement situé 122, boulevard de Charonne à
Paris 20^e,
de 95 249 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon les avenants aux conventions et trois conventions, ci-jointes, qui fixent la subvention pour chaque établissement et dont le total est de **9 517 339 euros** au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris